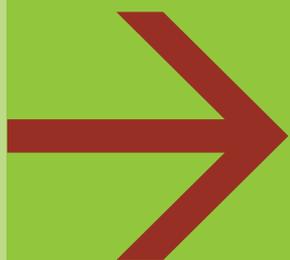


SAVOIE
→2020

→ LE CONSEIL GÉNÉRAL
ENGAGE LA RÉFLEXION
POUR LA SAVOIE DE DEMAIN

APPEL A PROJETS
PRESENTATION DES LAUREATS



HABITAT
DURABLE
EN SAVOIE

JUIN 2008

EDITORIAL



Hervé GAYMARD
Président du Conseil général
de la Savoie

La Savoie est engagée depuis plusieurs décennies dans une dynamique économique et démographique remarquable. Du maintien de cette attractivité, liée pour une grande part à notre contexte alpin, dépendent le renouvellement et la diversification de nos activités et donc nos emplois futurs.

Mais s'il est important de maintenir ce cap, il est aussi impératif de préserver nos ressources, la qualité de notre environnement et les capacités d'un développement harmonieux pour les générations à venir.

Deux données majeures imposent un changement fort dans l'urbanisme et l'habitat en Savoie.

L'espace est devenu en Savoie une ressource rare. La dispersion de l'habitat, l'urbanisation diffuse, le mitage des espaces agricoles et la déqualification des paysages ne peuvent plus être de mise. Les conséquences sociales, économiques et environnementales en deviennent insupportables pour la collectivité savoyarde. De nouvelles formes urbaines s'imposent conciliant économie de l'espace, et donc une plus forte densité, aspirations individuelles et des solidarités renforcées.

Dans le même temps les contraintes énergétiques, renforcées par la lutte contre le réchauffement climatique exigent aussi de nouveaux choix dans l'habitat et l'organisation urbaine de manière à réduire de manière drastique la consommation des énergies fossiles, utilisées essentiellement dans les déplacements et pour le chauffage.

Ces obligations impérieuses nécessitent des changements dans nos comportements individuels et dans nos modes de penser et de réaliser l'urbanisme et l'habitat.

C'est ainsi un formidable appel à l'innovation, un véritable défi qui nous est lancé.

C'est le sens même de cet appel à projet que le département soutient dans le cadre de la démarche Savoie 2020, puisqu'il s'agit bien de travailler dès maintenant, sans perdre de temps, à l'organisation future de notre territoire, en cohérence avec les grands enjeux de la décennie.

Les réponses à cet appel à projet témoignent de la sensibilité des collectivités savoyardes, des organismes de construction, des maîtres d'œuvre à ces impératifs de développement durable.

Ce n'est qu'une première étape, encourageante, dans un processus qui doit maintenant se pérenniser et se renforcer.

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Lors des 1ères rencontres «Vers un nouvel habitat en Savoie» qui se sont déroulées le 3 novembre 2006 à Chambéry, un appel à projets «Habitat durable en Savoie» a été lancé dans le cadre de la démarche prospective Savoie 2020. Il s'agit de favoriser l'innovation et la créativité dans le domaine de l'habitat dans une perspective de développement durable, en incitant à une réflexion tant sur la forme de l'habitat favorisant les économies d'énergie que sur la densité. Les projets doivent proposer l'implantation de programmes de logements individuels groupés, intermédiaires ou collectifs sur une commune de la Savoie. Les performances énergétiques attendues doivent conduire à une consommation inférieure à 75 kWh/m² SHON/an. Une commission technique (INES, Conseil général, ASDER, CAUE, Métropole Savoie, Ordre des architectes, ingénieur) a retenu 20 candidatures, puis un jury composé d'élus et d'experts s'est réuni le 22 janvier 2008 et a désigné 6 projets lauréats.

Un blog a été mis en place afin de suivre toutes les phases de l'appel à projets et permet de télécharger l'ensemble des dossiers des candidats :
<http://blogsavoie2020.canalblog.com>

20 CANDIDATURES 2 538 LOGEMENTS

1 YENNE
(JP FAURE : architecte)
21 logements individuels groupés
9 logements collectifs



2 ST GERMAIN LA CHAMBOTTE
(E.RITZ, architecte)
3 maisons individuelles groupées intégrées dans la pente



16 UGINE
(Ville d'Ugine)
19 logements locatifs
10 logements intermédiaires



4 CHAMBERY
(DE JONG, FLOUP et ST LOUP-MENIGOZ, architectes, OPAC Chambéry)
34 logements intermédiaires



3 AIX LES BAINS
(OPAC de la Savoie)
81 logements
Secteur ANRU



15 MONTVALEZAN
(Agence BARBEYER et DUPUIS, architectes)
Hôtel 4 étoiles
50 chambres



4 CHAMBERY
(JP FAURE : architecte)
Extension du foyer de l'enfance F.Litz
Hébergement pour 12 enfants




5 COGNIN
Plateau de Villeneuve
(Ville de Cognin)
1 000 à 1 300 logements



5 COGNIN
Secteur du Maupas
(Ville de Cognin)
200 logements intermédiaires et petits collectifs



6 BASSENS
(Ville de Bassens)
Quartier 155 logements intermédiaires et collectifs



8 LA BAUCHE
(Groupe DAD)
Logements intermédiaires + ateliers d'artisans + salle commune



6 BASSENS
(LOUIS et PERINO, architectes)
3 logements collectifs
Habitat et Humanisme



9 ST JEAN DE COUZ
(Commune de St Jean de Couz)
25 logements individuels groupés
Logements collectifs



7 LA RAVOIRE
(Ville de La Ravoire)
Création d'un nouveau centre
400 logements



10 LA THUILE
(Commune de La Thuile)
20 à 25 logements
Maisons passives



13 VILLARODIN BOURGET
(Commune de Villarodin-Bourget)
25 maisons mitoyennes



7 LA RAVOIRE
(Lago promotion)
Réhabilitation d'un entrepôt
6 logements intermédiaires



11 MONTMELIAN
(OPAC de la Savoie)
70 logements collectifs



12 ST REMY DE MAURIENNE
(Comm. de St Rémy de M.)
Création d'une ZAC
- 50 à 60 logements collectifs
- 6 à 8 constructions de logements intermédiaires
- 23 lots pour l'habitat individuel



14 LANSLEVILLARD
(Agence BARBEYER et DUPUIS, architectes)
Lotissement Le Mollaret
30 lots



AIX-LES-BAINS – QUARTIERS SIERROZ ET FRANKLIN OPAC DE LA SAVOIE ET PATRIARCHE & CO 81 LOGEMENTS COLLECTIFS Secteur de rénovation urbaine

57,47

kWh EP / m² / an

(chauffage, ECS, ventilation et éclairage)

Maître d'ouvrage : OPAC de la Savoie
Maître d'œuvre : Patriarche & Co

CONTEXTE DU PROJET

Le programme s'inscrit dans le cadre du dossier exposé à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) en 2005 et pour lequel un protocole de préfiguration a été signé en novembre 2006. Ces quartiers situés à l'entrée Nord de la ville vont faire l'objet d'une restructuration importante qui va toucher non seulement le bâti, mais également les espaces publics, les voiries, les équipements et les commerces.

Les objectifs de rénovation urbaine :

- ouvrir ce quartier sur la ville (requalification de l'avenue F. Roosevelt, aménagement de liaisons piétonnes...)
- changer l'image de la ville (déconstruction des tours de 14 étages, construction d'immeubles collectifs de R+1 à R+4, démarche de développement durable...)
- diversifier le parc de logement et introduire la mixité sociale

Le programme comprend :

- 44 logements locatifs sociaux (reloger les locataires désirant rester sur place)
- 37 logements en accession à la propriété sociale (T1bis au T5) destinés en priorité aux habitants du quartier dans le cadre du parcours résidentiel
- 1 100 m² locaux professionnels ou commerces (T2 au T4)

CHOIX ARCHITECTURAUX ET CONSTRUCTIFS

- optimiser la capacité bioclimatique du bâtiment : structure béton lissée au maximum, ressauts limités
- la disposition linéaire optimise l'orientation des logements : logements traversants ou orientés au sud
- la localisation des circulations et des espaces servants au nord des bâtiments permet de créer un espace tampon
- les loggias prolongent les séjours et contribuent à gérer le fonctionnement climatique de l'édifice
- toitures terrasses végétalisées
- le bassin d'infiltration a été placé dans le cœur d'îlot afin de créer une rivière sèche qui vient animer le quartier

DONNÉES TECHNIQUES

Terrain : 5 365 m²
SHON : 8 500 m²

Coût estimatif au m² :

Locatifs :
1 400 euros HT/m²
Accession :
1 500 euros HT/m²

CHOIX DES MATÉRIAUX ET TECHNIQUES DE CONSTRUCTION

Les techniques proposées permettront d'obtenir le label THPE 2005 :

- isolation extérieure
- balcons et coursives désolidarisées de la façade
- chaudière à condensation à modulation de fréquence / chaudière bois à l'étude (le projet serait alors raccordé sur celle-ci)
- distribution basse température (plancher chauffant / radiateur basse température)
- ventilation double flux avec récupérateur de chaleur rotatif
- 130 m² de panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire

EP : Energie Primaire
ECS : Eau Chaude Sanitaire
SHON : Surface Hors Œuvres Net
VRD : Voiries et Réseaux Divers

BASSENS - OPÉRATION BUISSON

LOUIS ET PÉRINO Architectes

3 LOGEMENTS COLLECTIFS «HABITAT ET HUMANISME»

58,7
kWh EP / m² / an
(chauffage, ECS, ventilation et éclairage)

Maître d'ouvrage : Société Foncière d'Habitat et Humanisme
Partenaires : Association Bivouac
Maître d'oeuvre : Louis et Périno architectes



CONTEXTE DU PROJET

L'opération est née d'une réflexion après l'appel d'Emmaüs France et de l'abbé Pierre en février 2004, disant que le manque de logements, en particuliers sociaux, était encore à notre époque une des causes principales d'exclusion sociale et de précarité.

L'idée était de construire, sur un terrain de 990m² portant déjà une maison, autant de logements sociaux que le permet le PLU, soit 3 logements (2 F2 et 1 F4).

Cette réflexion a abouti à la création d'une association, dont l'objet est la réalisation d'une opération de logement social, avec des exigences écologique sur la phase chantier, les modes constructifs et l'exploitation au-delà de ce qu'exige la réglementation en vigueur.

DONNÉES TECHNIQUES

Terrain : 508 m²
Surfaces habitables : 189,75 m²
SHON : 217,55 m²
Coût estimatif au m² : 1 538 euros / m²

Prix de revient de l'opération : 386 344 euros HT

DISPOSITIONS ÉNERGÉTIQUES

L'objectif souhaité est de construire des logements avec le niveau de charges le plus faible possible, dans un souci de respect de l'environnement.

Le choix a été fait de travailler avec une enveloppe thermique très performante et très compacte, de façon à limiter les consommations de chauffage. Pour les équipements techniques, les critères retenus sont la simplicité des équipements et donc les faibles charges de maintenance et d'entretien. Le chauffage est assuré par un poêle à bois situé dans le séjour de chaque logement.

Pour éviter les déperditions liées au renouvellement d'air, la ventilation des logements sera assurée par un système de ventilation double flux avec récupération, indépendant par logement.

L'eau chaude sanitaire est assurée par des capteurs solaires installés en toiture terrasse (environ 50% des besoins annuels).

Celle-ci sera par ailleurs végétalisée avec des végétaux de type sédums, ce qui permet de protéger des surchauffes d'été et de retenir l'eau de pluie.

CHOIX DES MATÉRIAUX ET MODE DE CONSTRUCTION

Principe de construction bois/béton au service d'une maîtrise des coûts de construction et d'une démarche environnementale

- résout les contraintes constructives, notamment acoustiques
- améliore le confort et l'écobilan de l'opération
- béton pour les refends entre logements et la toiture terrasse
- bois pour les façades et les planchers, simplifie la mise en œuvre du chantier

Emploi de bois locaux

- le robinier composera les façades et notamment les bardages pour son imputrescibilité naturelle
- les menuiseries seront réalisées en pin

Isolation extérieure continue évitant les ponts thermiques

- matériaux isolants naturels : chanvre pour les murs extérieurs, liège en acoustique dans le plancher
- isolants «classiques» sur vide sanitaire et toiture, pour des raisons économiques

LA RAVOIRE – RÉHABILITATION D'UN HANGAR SIZ'-IX ARCHITECTES ET LAGO PROMOTION 6 LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES

49,5
kWh EP / m² / an
(chauffage, ECS, ventilation et éclairage)

Maître d'ouvrage : Lago promotion
Maître d'oeuvre : Siz'ix architectes



CONTEXTE DU PROJET

Le terrain se situe dans la zone mixte artisanale et habitations. Il préexiste une construction de type hangar, actuellement utilisée en partie par des bureaux.

Le terrain est situé en zone 3 du PPRI de l'agglomération, il s'agit d'une zone inondable soumise à un urbanisme réglementé, constructible sous conditions.

C'est une zone déjà urbanisée à proximité du centre ville, qui fait l'objet d'un grand projet de renouvellement urbain et d'extension. Aujourd'hui majoritairement occupée par des entrepôts, celle-ci est appelée à devenir un secteur beaucoup plus résidentiel.

Le changement de destination de cet entrepôt s'inscrit dans ce processus de transformation du quartier.

ENJEUX SOCIAUX

Le projet propose la création de six logements individualisés en accession à la propriété et locatifs.

L'implantation actuelle est respectée puisque le projet s'inscrit dans le volume préexistant.

Les logements disposent d'un jardin privatif et s'organisent autour d'un patio commun. Les stationnements, la gestion de l'énergie et des déchets sont mutualisés.

La variété des logements allant du T2 au T5 permet de réaliser une mixité sociale à l'intérieur même de l'ensemble. La différenciation des logements et leur adaptabilité structurelle doit permettre une grande diversité ou évolutivité des modes de vie.

DONNÉES TECHNIQUES

Terrain : 1 619 m²
Surfaces habitables : 552 m²
SHON : 599 m²

Coût estimatif au m² :
1 250 euros / m² /
SHAB HT

Prix de revient de
l'opération :
1 384 615 euros HT

TRAITEMENT ARCHITECTURAL

La structure métallique existante est habillée d'une toile tendue semi-opaque de teinte claire qui redonne au volume global sa forme originelle de hangar. Ce complexe intègre et dissimule les équipements pour l'eau chaude sanitaire et crée un effet de pare-soleil. Sur le côté Sud, des panneaux solaires sont intégrés à la toiture.

DISPOSITIONS ÉNERGÉTIQUES

- isolation thermique : mur masse et isolation extérieure
- toiture en double peau ventilée
- chauffage collectif par aérothermie
- masques solaires sur les façades ouest et sud
- panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire
- récupération et infiltration des eaux de pluie



LA THUILE – ZONE DU LAC COMMUNE DE LA THUILE 20 LOGEMENTS PASSIFS Etude d'urbanisme pré-opérationnelle

Objectif
15 à 25
kWh EP / m² / an
(chauffage, ECS, ventilation et éclairage)

Maître d'ouvrage : Commune de La Thuile
Accompagnement technique : Métropole Savoie
PNR du Massif des Bauges
Lieux-dits - Ecosphère
Prestateurs



CONTEXTE DU PROJET

La commune de La Thuile, en partenariat avec Métropole Savoie et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges a lancé une étude pré-opérationnelle sur la zone AUa du lac, en extension du hameau existant, avec la volonté de réaliser une opération exemplaire.

Le site bénéficie de qualités paysagères et environnementales exceptionnelles : au cœur du massif des Bauges, ouvert sur le Lac, orienté plein sud. Cette situation à préserver oriente vers le développement d'un programme mixte de logements passifs.

Il s'agit de rechercher des formes d'habitat qui mettent en valeur les capacités d'ensoleillement du site et les ventilations naturelles (apports naturels gratuits) afin de limiter les besoins énergétiques, en particulier pour le chauffage.

DENSITÉ, MIXITÉ SOCIALE ET ÉQUIPEMENTS

- assurer la rotation des logements en proposant des surfaces inférieures à 80 m²
- développer une offre en accession sociale : 10 % en accession et 30% locatif
- une part de logements adaptés aux personnes âgées et accessibles aux personnes à mobilité réduite
- des logements familiaux avec accès à des espaces extérieurs individuels ou collectifs

PRÉCONISATIONS URBAINES, PAYSAGÈRES ET ARCHITECTURALES

- orientation Nord-Sud des constructions permettant de mettre en œuvre les principes de logements passifs tout en respectant au mieux le sens de la pente
- les gabarits se limitent à R+1+C pour respecter la volumétrie des constructions traditionnelles, ils impliquent une nécessaire densité
- les panneaux solaires devront s'intégrer aux toitures en respectant l'orientation Sud mais aussi les caractéristique de l'architecture locale

DONNÉES TECHNIQUES

Terrain : 8 140 m²
Surfaces habitables : 1 504 m²
SHON : 1 880 m²
Coût estimatif au m² : 1 500 euros / m²

Coût prévisionnel de l'opération : 610 220 euros HT (Foncier, VRD et espaces publics)

ORIENTATIONS ÉNERGÉTIQUES

- forme compacte, la plus proche possible du cube
- bois en structure et en parement
- production solaire ECS et électricité
- ouvertures majoritairement au Sud
- isolation renforcée (35 cm murs et 40 cm toiture)
- circulation de l'air par VMC double flux
- végétalisation des toitures



MONTVALEZAN – LES BALCONS DE LA ROSIÈRE

Agence **BARBEYER ET DUPUIS**
HÔTEL 50 CHAMBRES

40

kWh EP / m² / an
(chauffage, ECS, ventilation et éclairage)

Maître d'ouvrage : TP Investissements
Maître d'œuvre : Agence Barbeyer et Dupuis

CONTEXTE DU PROJET

Cet hôtel se veut en rupture avec les hôtels traditionnels de luxe, il est conçu dans un environnement global dédié au développement durable.

Le temps d'un séjour est propice à l'expérimentation d'un mode de vie économe soucieux de l'environnement dans des conditions climatiques contrastées.

Il importe que le client se sente concerné par l'intelligence des dispositions architecturales et techniques pour procurer le confort et les services avec un souci d'économie d'énergie et de qualité des produits.

Chaque client découvre l'envers du décor : pourquoi et comment l'hôtel a été construit, les dispositifs techniques, la consommation énergétique, l'organisation de l'espace.



DONNÉES TECHNIQUES

SHON : 5 383 m²

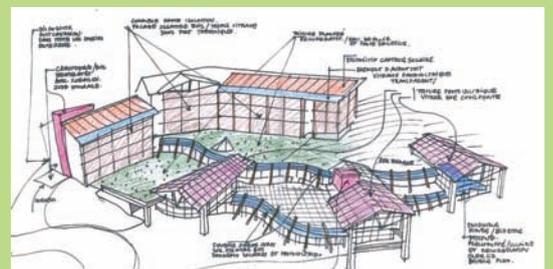
Coût prévisionnel de l'opération : 10 000 000 €

DISPOSITIONS ÉNERGÉTIQUES

- base du label Minergie et basse consommation
- optimisation de l'enveloppe et de l'éclairage naturel (label Minergie +)
- chaudière bois alimentée en copeaux de bois (fournisseur de la vallée de la Tarentaise)
- triple vitrage
- filière Bois des Alpes pour l'ossature bois
- VMC double flux couplée à des batteries d'eau chaude et alimentée par le système de puits canadien
- eau chaude sanitaire par panneaux solaires thermiques
- panneaux solaires photovoltaïques (ils serviront de couverture des bâtiments principaux et de verrières protégeant les circulations extérieures des chutes de neige)
- contrôle des dépenses énergétiques en assurant une régulation stricte et automatique du chauffage
- cuisine équipée de hottes à induction afin d'optimiser leur rendement

DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME

- mise en place d'un point info-énergie
- lieu de démonstration des différents dispositifs combinés pour valoriser les énergies renouvelables
- lieu de séminaire dédié aux colloques sur l'innovation dans le tourisme
- galerie d'exposition touristique, patrimoine et art contemporain
- pôle fitness, bien-être, hammam, sauna, jacuzzi, piscine, squash



Bâtiments collectifs

73,03

kWh EP / m² / an

Habitat intermédiaire

68

kWh EP / m² / an

(chauffage, ECS, ventilation et éclairage)

UGINE – QUARTIER DES FONTAINES

VILLE D'UGINE

19 LOGEMENTS COLLECTIFS et 10 LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES

Secteur de rénovation urbaine

Maître d'ouvrage bâtiments collectifs : OPAC de la Savoie
Maître d'œuvre bâtiments collectifs : Monteil architecte
Maître d'ouvrage habitat intermédiaire : Savoisienn Habitat
Maître d'œuvre habitat intermédiaire : Itinéraires d'architecture

CONTEXTE DU PROJET

Ce quartier a fait l'objet dès l'an 2000, d'un projet de restructuration et de revalorisation de l'espace public dans le cadre du Contrat Global de Développement du bassin d'Albertville et de la procédure départementale «Bourg Centre».

Le secteur des Fontaines se situe en position d'entrée de ville, il regroupe quelques immeubles d'habitations qui s'organisent autour de la place du Val d'Arly et dispose d'un niveau de service élevé : commerces de proximité, marché hebdomadaire, grande surface, services publics, transports en communs.

Malgré ses atouts et cette position, le secteur souffre d'un espace public peu structuré, il demeure un espace arrière peu mis en valeur et mal connecté au reste du quartier et à la ville.

Les orientations d'aménagements portent sur trois types d'actions : la requalification de l'espace public, notamment les liaisons piétonnes, la création de nouveaux logements et l'implantation de nouveaux commerces.

Le programme de construction neuve comprend :
- 2 bâtiments collectifs locatifs gérés par l'Opac de la Savoie R+3 de 11 et 8 logements (T2 au T5)
- 2 maisons (T4) R+1+combles de 5 appartements chacune en accession à la propriété

CHOIX DES MATÉRIAUX ET MODE DE CONSTRUCTION

- Utilisation de produits respectant la marque NF environnement, ange bleu, Eco-label européen
- Réalisation des deux derniers des niveaux des immeubles en ossature bois
- Maisons conçues en panneaux contrecollés en bois massifs KLH
- Isolation renforcée (160 mm murs et 300 mm toiture)



DONNÉES TECHNIQUES

Terrain 5 000 m²
SHON 3 600 m²

Bâtiments collectifs

Surfaces habitables : 1 367 m²
SHON : 1 841 m²

Maisons de ville

Surfaces habitables : 962,38 m²
SHON : 1 750 m²

Prix de revient de l'opération :

Bâtiments collectifs 2 458 000 euros HT
Maisons de ville 2 065 000 euros HT

DISPOSITIONS ÉNERGÉTIQUES

Une démarche de type Haute Qualité Environnementale (HQE) est envisagée et un management environnemental sera adopté, ainsi l'obtention du label Habitat & Environnement de l'association Qualitel sera sollicitée pour la réalisation des logements locatifs, complétée par le label Très Haute Performance Énergétique (THPE).

La conception générale du projet tient compte des orientations pour traiter de façon passive les exigences de confort thermique d'été et d'hiver :

- Réalisation d'un local en sous-sol permettant l'installation d'une sous station si la chaufferie bois est réalisée avant la livraison de l'opération. Dans le cas contraire, une chaufferie au gaz naturel équipée d'une chaudière à condensation sera installée.
- La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par les panneaux solaires avec un taux de couverture estimé à 55%.
- Gestion des eaux pluviales : terrasse végétalisée (400 m²) et stockage des eaux de pluie en sous-sol
- Disposition favorisant au maximum les logements traversants, permettant de faciliter la ventilation nocturne
- Charte de chantier propre et de réduction des nuisances pendant les travaux.

Interview Franck Lombard*

La ville d'Ugine est l'un des 6 lauréats de l'appel à projet Savoie 2020, racontez nous cette expérience.



Depuis plusieurs années, la ville d'Ugine s'est engagée dans une démarche volontariste de développement durable et, notamment, d'un urbanisme tenant compte de la Haute Qualité Environnementale (HQE) et de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU). Le quartier des Fontaines doit permettre d'appliquer intégralement ces nouvelles démarches dans le cadre d'une opération de renouvellement de l'offre intermédiaire.

Après un appel à projet lancé en 2006 par la commune et qui tenait compte des exigences en terme d'efficacité énergétique dans les zones de montagne, l'Opac de la Savoie, La Savoisiennne Habitat et l'OPH d'Ugine ont été retenus. Les premières esquisses réalisées par Itinéraires d'Architecture et Monteil ont permis d'engager des réflexions sur des logements collectifs à vocation sociale comprenant également des services et des commerces ainsi que de l'individuel groupé de type maison de ville pour de l'accession sociale. L'appel au projet «Savoie 2020» représente une opportunité de l'expérimentation d'une telle démarche.

Et aujourd'hui quel est le bilan ?

Le bilan est mitigé car les objectifs fixés au départ ne sont toujours pas atteints. La démarche doit être cohérente entre les acteurs et nous nous engageons dans une phase plus approfondie de réflexion et de coordination en vue de tenir compte du contexte local. Il est donc indispensable d'organiser la maîtrise d'ouvrage, de fixer de nouveaux objectifs avec les partenaires et la maîtrise d'œuvre, de trouver une méthode d'approche de la Haute Qualité Environnementale (HQE) et de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) avant toute esquisse architecturale. C'est une remise en cause fondamentale des méthodes de travail de chacun.

Quel rôle le Conseil Général doit-il jouer ?

Un rôle important voir déterminant, le vice-président en charge du développement durable que je suis en est convaincu. Il faut inverser la tendance liée à notre fort développement sans oublier d'envisager des solutions plus respectueuses de performances, d'équité et de durabilité.

C'est tout d'abord sur ses propres compétences, ses propres bâtiments que le Conseil Général doit agir, pour établir des références claires entre nous avant de les imposer aux autres.

Ensuite il s'agira de lancer des expérimentations dans tout le département, riches et variées pour mettre au point une méthode de travail et de coordination adaptée à chaque contexte et chaque territoire ; on ne solutionne pas de la même manière entre Tignes et l'Avant Pays Savoyard la performance énergétique et le foncier.

Ensuite, il faut subordonner nos aides, et elles sont nombreuses et importantes, à des exigences référencées, et aussi accompagner la démarche le plus en amont possible.

La Savoie a toujours su innover, c'est aujourd'hui une nouvelle démarche de développement que le Conseil Général doit porter. C'est le sens de la politique adoptée à l'unanimité fin 2007 respectueuse des générations futures.

* Franck LOMBARD

Maire et Conseiller général d'Ugine
Vice-Président du Conseil général de la Savoie
Délégué au Développement Durable à l'Agriculture et à la Dynamique Territoriale

Interview Yves Belmont*

Vous avez suivi cet appel à projets et participé au jury, quel est votre sentiment sur cette démarche ?

La Savoie, rapportée à sa population et vue de l'extérieur est bien positionnée au sein du mouvement pour l'efficacité énergétique, qui est par ailleurs bien engagé, même si on ne connaît pas son intensité. Je ne connais pas d'équivalent direct du projet Savoie 2020 dans d'autres départements, mais cela ne préjuge pas des politiques que chaque département met en place.

Comment aider ces opérations exemplaires à se réaliser ?

Nous sommes tous pris dans des procédures d'ingénierie et de certification ou encore avec des obligations de moyen : épaisseurs d'isolants, maîtrise de la ventilation montrent la voie. Reste à voir ce que donneront les opérations qui démarrent maintenant. Il y a deux inconnues : d'abord, avec

l'isolation, l'étanchéité à l'air (entre autres) et ensuite une deuxième inconnue, qui est le comportement des habitants, que l'évolution du prix de l'énergie fait évoluer.

Quel accompagnement peut-on proposer pour que de tels projets se réalisent ?

Il faut voir ce qui se passe en aval du projet, lors de l'exploitation : ne plus considérer les bâtiments comme des bâtiments jetables en réapprenant à penser durable, en bon père de famille qui améliore son bien et qui l'enrichit.

Les certifications peuvent par ailleurs être mises en parallèle et comparées. C'est une manière de s'en affranchir et de prendre des distances d'avec des standards qui s'imposent comme une nouvelle religion, qui conjure le sort. Ne nous noyons pas dans un excès de calculs – les calculs sont au service du projet – et pensons tout autant à la conduite de chantier et à l'opérationnel, au dialogue et à l'accompagnement auprès des usagers.

* Yves BELMONT

Conseiller à l'architecture de la DRAC Rhône-Alpes

Proposition d'un premier degré d'intervention dans le domaine «construction - bâtiments - habitat»

Les opérations à maîtrise d'ouvrage du Département

Pour les opérations significatives, le Département s'impose, dès 2008, la mise en place de diagnostics thermiques ainsi que des exigences de performance dont les niveaux seront fixés par la Commission permanente sur proposition d'une Commission d'évaluation.

Les opérations à maîtrise d'ouvrage publique réalisées par les autres collectivités et aidées par le Département

Les subventions du Département pour les dossiers déposés en 2008 seront allouées à la condition que les maîtres d'ouvrage joignent à leur dossier un diagnostic thermique et explicitent leur choix énergétique. Ce dispositif s'appliquera en 2008 à titre transitoire, des niveaux de performance énergétique conditionneront, à partir de 2009, les aides allouées aux collectivités.

Le logement social

Une expérimentation sous forme d'appel à projets, auprès des bailleurs sociaux est lancée en 2008, afin de sélectionner 20 opérations expérimentales, tant en programme neuf qu'en rénovation, proposant des objectifs énergétiques ambitieux qui pourront alors faire l'objet d'aides spécifiques dans le cadre du plan logement.

Le logement privé aidé

Afin d'inciter les propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, à réaliser des diagnostics de performance énergétique de leur habitation, un appel à projets sera lancé proposant la prise en charge de 50% du coût de ce diagnostic pour les 100 premiers dossiers déposés.

La Commission d'évaluation est composée comme suit : l'Ordre des architectes, la Chambre des Métiers, l'ASDER, la CAPEB, le CAUE, un représentant d'un organisme HLM, un représentant des ingénieurs conseils

